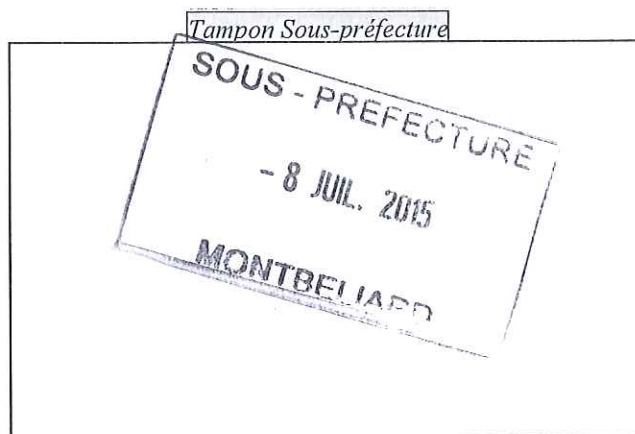


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

N° 35/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



<p>DATE DE CONVOCATION : 11/06/2015</p>	<p>L'an deux mil quinze le vingt cinq juin à vingt heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 25/06/2015</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p style="text-align: center;"><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MAKSOUDE Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> DURY Bernard, LIPSKI Jean-Pierre, MÉRAUX Jocelyne</p>
<p>OBJET :</p> <p style="text-align: center;"><i>Cession terrain communal à M. et Mme HEIHORN et Mme RAMOS Maud</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> DURY Bernard a donné procuration à BORNE Aurélien, LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p style="text-align: center;">- <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Catherine NOIROT est nommée secrétaire de séance.</p>

La Commission Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière a examiné le projet de rétrocession de la parcelle AE n°110 d'une contenance de 622 m² sise rue de la Mairie.

En accord entre M. et Mme EINHORN, Mme RAMOS Maud et la Ville de Bavans, la parcelle a été divisée en trois.

Le procès-verbal de délimitation a été établi par Maître Jean CLERGET, géomètre expert, le 17/07/2014. Trois parcelles sont donc cadastrées :

- Section AE 658 de 1a 92ca, qui demeurera propriété communale pour y aménager un parking.
- Section AE 659 de 1a 93ca, cédés à M. et Mme HEIHORN pour un montant forfaitaire de 10 320 €.
- Section AE 660 de 2a 37ca, cédés à Mme RAMOS Maud pour un montant forfaitaire de 12 675 €.

Les prix de cession correspondent au tarif fixé par le Directeur Régional des Finances Publiques – Division des Domaines, au prorata des surfaces cédées à chacun.

Cet exposé entendu,

Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, décide de céder à M. et Mme HEIHORN et Mme RAMOS Maud les parcelles ci-avant désignées aux prix respectifs de 10 320 € et 12 675 €.

Les frais afférents à ces cessions seront supportés par les acquéreurs.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/06/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25.06.2015

Publiée le 25.06.2015

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

